

AVIS DE DÉCÈS

Cet avis doit être adressé à la direction régionale de l'Insee

A. IDENTIFICATION DE LA COMMUNE

Code département Code commune (1)

Libellé de la commune

N° de l'arrondissement
Paris, Lyon, Marseille

Section (2)

Type de registre Unique ☐ U Autre ☐ A → préciser

N° de l'acte N° d'ordre de l'avis de décès

B. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU DÉFUNT

Date du décès *Jour, mois, année*

NOM de famille
En majuscules, points, accents, cédilles, apostrophes, tirets et doubles tirets reproduits

Prénoms
Tiret pour les prénoms composés

Sexe Masculin ☐ M Féminin ☐ F

Né(e) le *Jour, mois, année*

À Libellé de la commune

N° de l'arrondissement Département (3)

Paris, Lyon, Marseille

Outre-mer (3)

Pays pour l'étranger (3)

Activité Retraité(e) ☐ 1 Inactif(ve) ☐ 2 Actif(ve) ☐ 3 → préciser profession et situation professionnelle

Profession
(si demandeur d'emploi, indiquer l'ancienne profession)

Situation professionnelle (4) Salarié(e) de l'État ou des collectivités locales ☐ 1 Autre salarié(e) ☐ 2 À son compte ☐ 3

Nationalité Française ☐ 1 Étrangère ☐ 2 → préciser le pays

Domicile Libellé de la commune

N° de l'arrondissement Département (3)

Paris, Lyon, Marseille

Outre-mer (3)

Pays pour l'étranger (3)

État matrimonial au moment du décès Célibataire ☐ 1 Marié(e) ☐ 2 Veuf(ve) ☐ 3 Divorcé(e) ☐ 4

C. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU DÉCÈS

Lieu du décès Logement ☐ 1 Hospice, maison de retraite ☐ 4

Établissement hospitalier ☐ 2 Voie ou lieu public ☐ 5

Clinique privée ☐ 3 Autre ☐ 6

Le certificat médical confidentiel de décès a-t-il été fourni ? OUI ☐ O NON ☐ N

(1) Numéro de la commune au code officiel géographique utilisé par l'Insee.
(2) À renseigner pour les mairies annexes qui possèdent des registres d'état civil distincts.
(3) Département métropolitain : code sur deux positions, pour l'outre-mer ou pays étranger : nom en clair
Outre-mer : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint Barthélemy, Mayotte, Wallis-et-Futuna, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Afrique et Terres Australes.
(4) Salarié(e) de l'État ou des collectivités locales : - y compris les hôpitaux publics, les arsenaux, etc.
- non compris les entreprises publiques (SNCF, EDF, banques, etc.).
Autre salarié(e) : y compris les entreprises publiques et les organismes de sécurité sociale

Fait le,
(date de création du bulletin)
Cachet de la mairie et signature
de l'officier de l'état civil,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

7

Ce bulletin doit être adressé à la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

Code département		Code commune (1)	
Libellé de la commune			
N° de l'arrondissement			
<i>Paris, Lyon, Marseille</i>			
Section (2)			
Type de registre	Unique ☐ U	Autre ☐ A	→ préciser
N° de l'acte		N° d'ordre de l'avis de décès	

Date du décès	Jour, mois, année 	
Sexe	Masculin ☐ M Féminin ☐ F	
Né(e) le	Jour, mois, année 	
À	Libellé de la commune 	
	N° de l'arrondissement <i>Paris, Lyon, Marseille</i>	
	Département (3)	
	Outre-mer (3)	
	Pays pour l'étranger (3)	
Activité	Retraité(e) ☐ 1 Inactif(ve) ☐ 2 Actif(ve) ☐ 3 —→ préciser profession et situation professionnelle	
Profession		
	<i>(si demandeur d'emploi, indiquer l'ancienne profession)</i>	
	Situation professionnelle (4) Salarié(e) de l'État ou des collectivités locales ☐ 1 Autre salarié(e) ☐ 2 À son compte ☐ 3	
Nationalité	Française ☐ 1 Étrangère ☐ 2 —→ préciser le pays	
Domicile	Libellé de la commune 	
	N° de l'arrondissement <i>Paris, Lyon, Marseille</i>	
	Département (3)	
	Outre-mer (3)	
	Pays pour l'étranger (3)	
État matrimonial au moment du décès	Célibataire ☐ 1 Marié(e) ☐ 2 Veuf(ve) ☐ 3 Divorcé(e) ☐ 4	

Lieu du décès	Logement	☐ 1	Hospice, maison de retraite	☐ 4
	Établissement hospitalier	☐ 2	Voie ou lieu public	☐ 5
	Clinique privée	☐ 3	Autre	☐ 6
Le certificat médical confidentiel de décès a-t-il été fourni ?				
	OUI	☐ O	NON	☐ N

Fait le,

--	--

--	--

--	--	--	--	--

(date de création du bulletin)

*Cachet de la mairie et signature
de l'officier de l'état civil,*

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique et en application de la loi n°81-711 du 7 juin 1981 modifiée, cette enquête, reconnue d'**intérêt général**, est **obligatoire**. Les réponses sont protégées par le secret statistique. Elles servent à l'élaboration de statistiques et à la mise à jour du RNIPP.

Visa n°200 PA 004 EC du Ministre chargé de l'Économie, **valable de 2000 à 2010**.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée garantit aux individus un droit d'accès et de rectification sur les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.